

# BULLETIN MENSUEL DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

## SOMMAIRE

### Canada

	PAGES
Séance du 12 octobre 1932 .....	2
Informations Economiques .....	2
Modifications au tarif douanier canadien .....	3
Situation des chemins de fer .....	6

### France

Situation Vinicole en Algérie .....	10
The Reconstruction of the devastated French Areas .....	10

CHAMBRE DE COMMERCE FRANÇAISE AU CANADA

Reconnue par le Ministre du Commerce et de l'Industrie le 20 août 1886

Chambre 208, Edifice New Birks, Montréal. Téléphone: HARbour 4049.  
Adresse Télégraphique: "Gallia Montréal"



**LA PIERRE ANGULAIRE  
des SOCIÉTÉS CIVILISÉES**

LE monde moderne ne peut se passer de la Banque. C'est sur la banque que s'édifie la prospérité nationale et individuelle. Aussi, tout en étant rigoureusement attachée aux traditions du passé, la banque doit-elle s'allier au progrès et préparer l'avenir. Elle a plein droit à la place d'honneur que les sociétés modernes lui accordent.

**La Banque Royale  
du Canada**

**Compagnie d'Assurances Générales  
Accidents**

**Vol, Maritimes, Risques Divers,  
Réassurances**

**THE GENERAL CASUALTY  
INSURANCE COMPANY  
OF PARIS**



Edifice "Insurance Exchange" MONTREAL  
Bureau No. 523, Tél.: MARquette 3261  
Succursale: 45 rue Richmond ouest, TORONTO  
Bureau No. 510, Tél.: Waverley 1315.

**AUTOMOBILES, ACCIDENTS PERSONNELS,  
MALADIES, CAMBRIOLAGES, GARANTIES,  
RESPONSABILITES, BRIS DES GLACES, GRELE**

Polices Valables dans l'Amérique du Nord et l'Europe

F. S. Johnson,  
Gérant Général

René Fleury,  
Délégué Général

**39 années d'expérience**



Nous ont enseigné comment préparer une campagne de publicité au Canada, et comment la conduire. Vous aussi vous y trouverez peut-être du profit. S'adresser à

**PUBLICITE DESBARATS  
Limitée**

EDIFICE DESBARATS, MONTREAL, Canada

**BANQUE CANADIENNE NATIONALE**

**Capital versé et réserve, \$14,000,000  
Actif, plus de \$150,000,000**

Toutes opérations de banque et de placement

590 bureaux au Canada

Filiale à Paris

**Banque Canadienne Nationale (France)**

37, rue Caumartin

**LACOSTE & LACOSTE**

**AVOCATS**

Paul Lacoste, C. R. — Alexandre Lacoste, C. R.  
Eph. Leboeuf, Alexandre Marier, Thomas Légraré

**Edifice Banque Provinciale**

221 O., rue St-Jacques, Montréal (Canada)

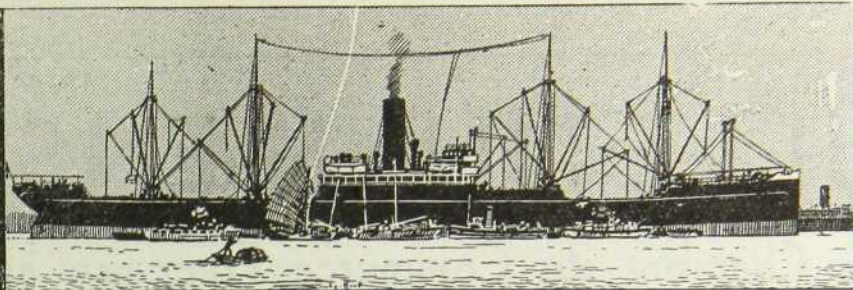
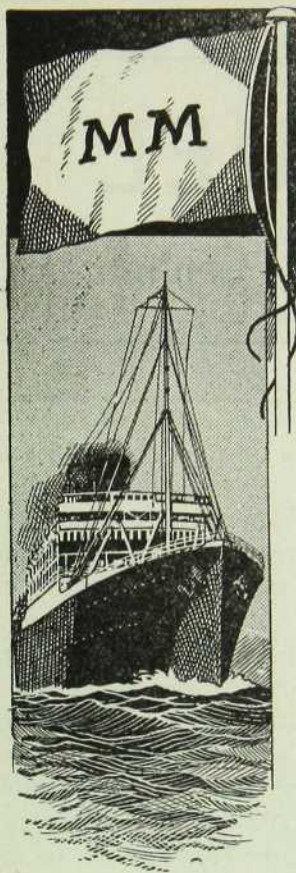
Adresse Télégraphique "ETSOCAL"

Téléphone: LANcaster 7277

**ROYAL-KEBIR**

**VIN D'ALGÉRIE  
DE PREMIÈRE MARQUE**

**FRÉDÉRIC LUNG  
ALGER**



## Messageries Maritimes

### SERVICES CONTRACTUELS

DEPARTS A DATES FIXES DE MARSEILLE POUR  
 LE PORTUGAL — L'ITALIE — LA GRECE — LA TURQUIE — L'EGYPTE — LA  
 SYRIE — LA PALESTINE — L'ARABIE — LES INDES — LES ETATS MALAIS —  
 L'INDO-CHINE — LA CHINE — LE JAPON — LA COTE ORIENTALE D'AFRI-  
 QUE — MADAGASCAR — L'AFRIQUE DU SUD — LA REUNION — MAURICE —  
 L'AUSTRALIE — LES ETABLISSEMENTS FRANCAIS DE L'OCEANIE — LA  
 NOUVELLE-ZELANDE — LES NOUVELLES-HEBRIDES — LA NOUVELLE-  
 CALEDONIE.

### LIGNES COMMERCIALES

#### SERVICES REGULIERS AU DEPART

d'Anvers, de Londres, de Dunkerque, du Havre, de La Pallice, de Bordeaux, de Marseille.  
 POUR LA MEDITERRANEE, L'INDE, L'INDO-CHINE et L'EXTREME-ORIENT

#### VOYAGES CIRCULAIRES EN MEDITERRANEE

par les paquebots de luxe "CHAMPOLLION", "MARIETTE-PACHA", "LOTUS",  
 "LAMARTINE", "PIERRE-LOTTI", "THEOPHILE GAUTIER"

#### VOYAGES ATOUR DU MONDE

ITINERAIRE: Marseille—Port Saïd—Suez—Djibouti—Colombo—Fremantle—Melbourne—  
 Sydney—Nouméa—Suva—Papeete—Panama—Colon—Fort de France — Pointe à Pitre —  
 Marseille.

#### CONSIGNATION — TRANSIT — REPRESENTATION

POUR TOUTS RENSEIGNEMENTS, S'ADRESSER A :

PARIS, Siège Social, 12 Bd de la Madeleine—MARSEILLE, Agence Gle, 3 Pine Sadi-Carnot  
 Au CANADA, French Line, 1196 Phillips Place, à Montréal.  
 Aux ETATS-UNIS, French Line, 19 State Street, à New-York

Les Messageries Maritimes sont en outre représentées dans tous les ports desservis par  
 leurs navires ainsi que dans les principales villes de France et de l'Etranger par des  
 Agents et Correspondants.

# AVANTAGES OFFERTS

*par la Chambre de Commerce Française au Canada  
 à ses Membres Adhérents.*

Etablie à Montréal, la métropole industrielle et commerciale du Canada, ayant à Toronto, deuxième ville du Canada, une "Section de l'Ontario" dont font partie nos compatriotes établis dans cette province, la Chambre de Commerce Française au Canada remplit le but pour lequel elle a été fondée: développer les échanges commerciaux entre la France et le Canada.

Renseigner ses membres adhérents d'une façon impartiale et gratuite sur les affaires dans chacune des provinces du pays, leurs institutions financières, les maisons de commerce qui y sont établies et le genre d'affaires qui s'y traitent;

Indiquer les changements survenus dans le tarif des douanes et fournir, sur demande, les explications utiles sur l'application des lois et règlements douaniers;

Mettre dans la mesure du possible ses membres en correspondance avec des agents recommandables

pouvant les représenter avantageusement sur le marché canadien;

Accepter l'arbitrage dans les cas difficiles, évitant des mesures judiciaires toujours très coûteuses et difficiles en pays étranger;

Enfin, le service gratuit de son Bulletin Mensuel, relatant tout ce qui se passe d'important au Canada au point de vue commercial:

Tels sont quelques-uns des nombreux avantages offerts par la Chambre aux négociants qui se joignent à elle comme membres adhérents.

Une minime cotisation (minimum cent francs par an), c'est tout ce que la Chambre demande en retour, dans le seul but de pouvoir continuer à aider nos compatriotes à se créer au Canada des relations profitables, et d'ouvrir ainsi de nouvelles voies à l'exportation des produits français.

Tout négociant français, intéressé au Canada, doit être membre adhérent de la Chambre de Commerce Française au Canada.

# BULLETIN MENSUEL

## de la Chambre de Commerce Française au Canada

### Séance de la Chambre du 12 Octobre 1932

Membres présents: MM. M. Nougier, président; F. A. Bureau, vice-président; D. Bonnard, trésorier; G. Pétoles, secrétaire-adjoint; F. M. Dan, A. Tarut, E. Mériot, M. Quedrué, Ch. Monestrué, secrétaire.

M. Chené, Chancelier du Consulat Général de France et M. Charlois, secrétaire de l'Attaché Commercial, assistaient à la réunion.

S'étaient excusés: MM. M. Payen, M. Pasquin et H. Jonas.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 14 septembre, le secrétaire donne lecture des statistiques comprenant: lettres reçues depuis le 14 septembre, 61; lettres expédiées 99; litige, 1. Des adresses d'agents ou d'importateurs nous ont été demandées pour des accessoires de chaussures, des articles de voyage et de la coutellerie.

L'assemblée a accepté à l'unanimité la candidature de membre actif de M. Michel de Roussy de Sales, Directeur-Général de la Cie Cinématographique Canadienne Ltée, et de la Cie France-Film, 1135 Beaver Hall Hill à Montréal, présenté par MM. Henri Jonas et L. Besnard.

Le Secrétaire a donné ensuite communication de la correspondance reçue et les membres ont été appelés à donner leur avis.

La séance a été levée à 5 heures et demie.

### Informations Economiques (CANADA)

#### SITUATION GENERALE EN SEPTEMBRE.

— L'industrie minière a été plus active qu'en août mais les industries métallurgiques sont restées en léthargie; la production de la fonte s'est élevée à 5,709 tonnes et celle de l'acier en lingots a atteint

23,139 tonnes en diminution de plus de 8,500 tonnes sur le mois précédent.

Les usines d'automobiles n'ont sorti que 2,342 voitures contre 4,067 voitures le mois précédent et 2,646 voitures durant le mois correspondant en 1931.

La situation de la construction s'est encore aggravée; la valeur des permis de construction a été de \$2,203,230 comparativement à \$3,331,278 en août et à \$10,407,999 en septembre 1931. L'indice de la construction pour les 9 premiers mois de 1932 est tombé à **26.9** (1920 = 100) alors que l'année dernière il avait été de **73.7** pour la même période.

L'industrie des produits alimentaires a montré une certaine activité; il en a été de même pour l'industrie du papier journal.

Les exportations et les importations ont accusé une augmentation après rajustement financier.

L'emploi s'est légèrement amélioré, son indice passant de 86. à 86.7.

Les prix se sont maintenus en prenant même une petite avance dans certains compartiments et la devise canadienne a eu plus de vigueur.

Le bureau fédéral des statistiques a publié de nouvelles estimations sur les différentes récoltes de l'année; les chiffres provisoires suivants se rapportent aux céréales:

Blé .....	431,200,000	boisseaux
Avoine .....	394,876,000	"
Orge .....	82,981,000	"
Seigle .....	9,337,000	"
Sarrazin .....	8,281,000	"
Maïs .....	5,231,000	"

EMPRUNTS DU DOMINION. — Le gouvernement fédéral a lancé le 31 octobre deux emprunts, l'un à court terme (3 ans) de 25 millions de dollars à 4% d'intérêt (taux réel 4.28%) et l'autre à long terme (20 ans) de 55 millions de dollars à 4% d'intérêt.

L'emprunt à court terme a été absorbé en quelques heures pour la plus grande partie par d'importantes sociétés du Dominion. La souscription totale de l'emprunt à long terme sera vraisemblablement plus difficile; le premier ministre espère que l'opération sera terminée en 24 heures mais l'intérêt réel de 4.50% n'est pas très intéressant, d'autres obligations du gouvernement rapportant beaucoup plus aux cours auxquels elles se vendent actuellement en Bourse.

## Modifications au tarif douanier canadien

### 1.—CHANGEMENTS DANS LES ARTICLES DU TARIF.

*Cellulose et acétate de cellulose.* Memorandum No. 566.

Par Ordre-en-Conseil en date du 3 octobre 1932, le texte de l'article 200 a, est modifié comme suit:

"Cellulose régénérée et acétate de cellulose transparente, en feuilles, non imprimées, et produits de cellulose régénérée et d'acétate de cellulose".

Tarif préférentiel .....	20%
Tarif intermédiaire .....	30%
Tarif général .....	35%

Le nouvel article 200a est en vigueur à dater du 3 octobre 1932.

*Acétate de cellulose.*—Memorandum No 568.

Conformément aux dispositions prévues dans l'article 284 de la Loi des Douanes (paragraphe K), la décision suivante a été prise par Ordre-en-Conseil en date du 3 octobre 1932:

Les articles ci-dessous, importés comme matières premières pour la fabrication de produits canadiens, bénéficieront de la franchise douanière:

"Acétate de cellulose en feuilles d'au moins 10/1000 de pouce d'épaisseur, en baguettes et en barres, pas plus fabriqué que moulé ou pressé, destiné à des manufactures canadiennes."

Tarif préférentiel .....	en franchise
Tarif intermédiaire .....	" "
Tarif général .....	" "

Cette décision formera l'article 806 du tarif douanier.

*Peaux brutes.*—Memorandum No. 573.

Les changements du tarif douanier faisant l'objet du memorandum No. 569 soumis à la Chambre des Communes le 12 octobre 1932 prévoient l'importation en franchise de toutes les "peaux brutes,

salées à sec ou saumurées et peaux brutes en poil" sous tous les tarifs.

Les importations sous le tarif général ou sous le tarif intermédiaire n'étant pas frappées d'un droit anti-dumping doivent être consignées dans le connaissement du lieu d'origine au lieu de destination au Canada (transport en droiture); dans le cas où les marchandises seraient expédiées d'un pays où elles sont frappées d'un droit de douane, ce dernier sera appliqué par les douanes canadiennes.

*Modèles de vêtements de la femme.*—Memorandum No. 576

20 octobre 1932.

Les modèles marqués d'une façon permettant leur identification, destinés à des fabricants de vêtements dans leurs propres usines, seront admis au Canada après consignation d'une somme représentant les droits et taxes dont ils sont passibles. La somme déposée sera remboursée si les modèles sont exportés dans les deux mois après avoir été soumis à l'administration des douanes.

La consignation des droits de douane sera réglemmentée par l'article 3 du Memorandum No. 88.

*Article 3 du Memorandum No. 88.*

*Dépôts.*—L'argent déposé en garantie des droits sera consigné à un compte spécial de l'agent percepteur des douanes du bureau d'entrée; ce dépôt ne sera pas adressé au bureau central des Douanes afin de permettre à l'agent de rembourser le touriste à sa sortie du Canada. Si le touriste n'a pas quitté le Dominion dans les six mois, l'argent déposé sera définitivement acquis au Trésor en paiement des droits de douane des objets importés. Sur présentation ou à la réception des deux copies de la formule E 29 accompagnées d'un certificat de sortie des articles indiqués, l'agent des douanes du bureau d'entrée remboursera le touriste personnellement, par voie postale ou autrement au gré de ce dernier.

*Soieries pour la fabrication des cravates, écharpes et foulards.*—Memorandum No. 580, en date du 27 octobre 1932.

L'article 564 se lit comme suit:

Tissus dont la majeure partie du poids est constituée par de la soie naturelle ou artificielle, ou des deux, d'une espèce non fabriquée au Canada, importés en pièces d'une longueur d'au moins cinq yards chacune par des fabricants de cravates, écharpes ou foulards pour servir exclusivement à la fabrication de ces articles dans leurs propres usines.

Tarif préférentiel .....	17½%
Tarif intermédiaire .....	20%
Tarif général .....	20%

A dater de ce jour et jusqu'à ce qu'ils soient autrement dénommés, les tissus suivants, étant d'u-

ne espèce non fabriquée au Canada, bénéficieront des droits de l'article 564 :

*Pour la fabrication des cravates exclusivement :*

Tissus d'une largeur n'excédant pas 25 pouces en comprenant au moins une lisière, teints, unis ou avec dessins, et tissus imprimés croisés connus sous le nom de foulard anglais d'une largeur qui n'est pas supérieure à 37 pouces.

*Pour la fabrication des écharpes et des foulards exclusivement :*

Tissus dessinés pour la fabrication des écharpes et des foulards ; lorsque les dessins sont imprimés ou peints les tissus doivent être du Jacquart ou du croisé connu sous le nom de foulard anglais, d'une largeur de 35 à 37 pouces. Dans le doute les "collecteurs" sont invités à soumettre le cas à l'administration des Douanes.

Il est décidé que l'article 564 ne s'appliquera qu'aux tissus ci-dessus désignés.

#### II.—TAUX DE CHANGE DE LA LIVRE STERLING.

Pour la période comprise entre le 1er et le 15 novembre 1932, inclusivement, le taux de change moyen de la livre sterling, en matière de droit anti-dumping, est fixé à \$3.72.

#### III.—FIXATION DE VALEURS IMPOSABLES MINIMA.

*Caséin*—Bulletin des Evaluateurs No 3953, en date du 7 oct. 1932 : Conformément aux dispositions prévues à l'article No 43 de la Loi des Douanes (PC 3175), le Ministre du Revenu National a fixé à 4½ cents (monnaie canadienne) la valeur imposable de la livre de caséine quand elle est importée sous le tarif général ou sous le tarif intermédiaire. Cette valeur s'entend marchandise FOB lieu de production.

Les dispositions prévues à l'article 6 de la Loi des Douanes sont applicables.

Les mesures ci-dessus ne s'appliqueront pas à la caséine achetée avant le 8 octobre 1932 et en transit au Canada avant le 18 octobre 1932.

#### IV.—CERTIFICAT D'INSPECTION POUR L'EXPORTATION DES POMMES.

L'Ordre-en-Conseil No. 2330, en date du 22 octobre 1932 prohibe l'exportation de pommes fraîches vers d'autres pays que les Etats-Unis lorsque les expéditions ne sont pas accompagnées d'un certificat d'inspection.

#### V.—MODIFICATIONS APPORTEES AU TARIF DOUANIER PAR LES ACCORDS D'OTTAWA (CONCLUS ENTRE LE CANADA, LE ROYAUME-UNI ET D'AUTRES DOMINIONS) ET SUSCEPTIBLES DE REPERCUSIONS PREJUDICIALES A NOTRE COMMERCE.

*Produits alimentaires.*

Les vins de l'Union Sud-Africaine jusqu'à 35%

d'esprit de preuve, ne paieront que 25 cents au gallon, les droits sur les eaux-de-vie et spiritueux d'origine britannique sont réduits de 10 dollars à 8 dollars. Nos cognacs se trouveront désavantagés par rapport aux whiskies et aux gins.

*Produits chimiques, parfumerie, etc....*

Les produits colorants dérivés de la distillation du goudron, qui entraient en franchise sous les trois colonnes, acquitteront dorénavant un droit de 10% au général et à l'intermédiaire, le préférentiel continuant à jouir de la préférence. (Nos exportations de ces produits avaient été de \$17,000 en 1931.)

La préférence continue à être accordée au préférentiel, aux sérums et produits bactériologiques, mais ces produits sont frappés d'un droit de 20% à l'intermédiaire et au général. Nos exportations de l'espèce étaient faibles, mais elle auraient naturellement pu se développer.

Les droits sur la crème de tartre, pour laquelle nos ventes s'élevaient à quelque 100,000 dollars par an, sont de 10% au général et à l'intermédiaire, au lieu de la franchise réservée dorénavant au produit britannique.

Les droits sur les colles et gélatines sont également augmentés au général et à l'intermédiaire, et baissés au préférentiel.

Le tarif général des savons ordinaires est majoré de 50%. Nos ventes de l'espèce n'ont jamais été importantes, par contre, celles de savons de Castille, ou de "Marseille", étaient d'une centaine de mille dollars par an. Le droit préférentiel de 1 cent par livre est remplacé par la franchise.

Les produits de parfumerie non alcooliques sont frappés d'un droit de 40% au général et à l'intermédiaire au lieu de 32½%, et de tarif préférentiel passe de 25 à 20%. En 1930, nos exportations avaient atteint plus de 200,000 dollars. La Convention Commerciale de 1922 nous avait accordé un droit consolidé de 25% sur ces articles.

Le droit préférentiel sur les ocres est réduit de moitié. Nos importations de France, en 1930 : \$14,000. Ce chiffre officiel est très inférieur à la réalité, la plus grande partie des ocres françaises achetées par le Canada étant importée des Etats-Unis et figurant dans les statistiques au compte de ce pays.

Les huiles essentielles entrent en franchise au préférentiel, mais les tarifs intermédiaire et général sont inchangés, à 7½%. Importations de France en 1930 : \$122,371.

Nos porcelaines de table déjà très touchées par la franchise accordée il y a deux ans, au préférentiel, auront à supporter une nouvelle augmentation du tarif général, qui passe de 30 à 35%. Importations de France en 1930 : \$386,697.

La plupart des diverses catégories de verre, de provenance britannique, jouiront de la franchise. Le

# Ministère des Terres et Forêts du Gouvernement de la Province de Québec

## LA PROVINCE DE QUEBEC:

- Produit en abondance les meilleurs bois à papier,  
les essences nécessaires à l'ébénisterie et à la construction en tous genres.
- Manufacture la pâte à papier,  
le papier sous toutes ses formes,  
la cellulose de toutes qualités.
- Produit l'épinette, c'est-à-dire le meilleur bois requis par l'aviation.
- Récolte les magnifiques et succulentes pommes du CANADA et le fameux  
sucre d'érable.
- C'est dans la Province de QUEBEC que l'on pêche l'excellent saumon  
de GASPE.
- Riche en amiante, elle recèle tous les minerais.  
Sa fortune foncière est immense et elle est le grand champ ouvert aux  
placements de tout repos.
- ACHETEURS pourquoi grever vos prix d'achat de commissions inter-  
médiaires, alors qu'il suffit de vous adresser au Ministère des TERRES  
& FORETS, à QUEBEC, pour obtenir gratis tous les renseignements  
nécessaires.
- Pour les bois et autres produits de la forêt, s'adresser à la Commission  
des Produits Forestiers, 55½ Grande Allée, QUEBEC, fondée par  
l'Honorable Honoré MERCIER, Ministre des TERRES & FORETS,  
pour assurer l'emploi économique et rationnel des bois de la Province.
- FRANÇAIS — écrivez en FRANÇAIS aux Canadiens — le FRAN-  
ÇAIS est langue officielle.

tarif général et le tarif intermédiaire des verres en feuilles de moins de 7 pieds carrés sont portés de 10 à 25%. Cette augmentation est prohibitive pour nos exportations.

*Métaux et articles en métal.*

Les articles en aluminium acquitteront un droit de 30% au général et à l'intermédiaire, au lieu de 25 et 22½% respectivement. Le préférentiel reste fixé à 15%. Nos ventes étaient faibles, mais nous aurions pu normalement les développer davantage.

La coutellerie de cuisine, boucherie, etc., est admise en franchise au préférentiel; elle acquittait précédemment un droit de 20%. Pour la coutellerie de table le tarif préférentiel est ramené de 20 à 15% et le tarif général est relevé de 30 à 35%.

*Fers et aciers.*

Dans cette catégorie, où les avantages préférentiels octroyés au Royaume-Uni sont énormes, nos ventes étaient très faibles, mais nous aurions pu, avec un régime tarifaire favorable, les développer considérablement. Les modifications qui intéressent le plus nos exportations portent sur les articles suivants: 379E; 380; 381A; 382A; 383; 386Q; 387C; 388; 388B; 401A et B.

Nous avons commencé à gagner du terrain avec la vente de nos appareils de radiologie aux hôpitaux; en 1930, nous en avons exporté pour 47,000 dollars. Ils entraient en franchise; ils paieront dorénavant 10%, la franchise n'étant conservée qu'au préférentiel.

*Textiles.*

La vente des articles suivants, très réduite déjà depuis la dénonciation de la Convention de 1922, sera rendue plus difficile encore par la réduction du droit préférentiel spécifique: broderies et dentelles de coton; vêtements et articles de vêtements composés de tissus entièrement en coton.n.a.d. (part de la France: environ 80.000 dollars en 1930); articles de lin ou de chanvre; filés et chaînes composés de laine ou de laine et de poil, importé par des fabricants canadiens (importations françaises en 1930: plus de 90.000 dollars); filés et chaînes composés de poil, importés par des fabricants canadiens; couvertures de toute matière (importations françaises: \$8.476); tissus composés en tout ou en majeure partie quant au poids de fils de laine ou de poil ne pesant pas plus de 6 onces au yard carré, écrus ou mi-ouvrés, pour être teints ou finis au Canada (notre vente en 1930: \$362.464).

Tissus composés en tout ou partie de fils de laine ou de poil n.a.d. (nos ventes en 1930: \$897.101).

Vêtements et articles de vêtements faits de tissus et de tous produits textiles, entièrement ou partiellement manufacturés, composés en tout ou en partie de laine ou de fibres animales similaires et dont l'élément composant de principale valeur n'est pas de soie. Tissus recouverts ou imprégnés com-

posés en tout ou en partie de fils de laine ou de poils, et ne contenant ni soie naturelle ni soie artificielle n. a. d. (importations de France en 1930: \$86.000).

Un article nouveau a été créé pour les gants de dames en chevreau, longueur au coude, lesquels ne faisaient pas l'objet d'une rubrique spéciale et étaient régis par l'article 568B (gants n.a.d.). La franchise est inscrite au préférentiel au lieu du droit de 25% antérieurement. Le taux du général reste: 45%, et celui de l'intermédiaire est relevé de 25 à 35%.

Il est à noter (et c'est la seule modification que nous relevions en faveur de nos exportations) que la franchise prévue précédemment au préférentiel seul, est inscrite également au général et à l'intermédiaire pour les peaux brutes. Le général était de 15 et l'intermédiaire de 10%. Ce changement est intéressant surtout pour nos exportations de peaux de vaches, que nous pourrions beaucoup développer.

Nos exportations de bonnets, chapeaux, manchons, manteaux et autres articles pour dames, qui s'étaient élevées à plus de 37.000 en 1930 seront rendues plus malaisées par le relèvement du tarif général de 30 à 35%, et par une diminution de la préférence britannique, de 20 à 15%.

## La situation des chemins de fer au Canada.--Le rapport de la Commission Duff

1o.—*"Canadian National Railways" et "Canadian Pacific Railways".*

Le réseau ferré du Dominion est divisé entre deux grandes compagnies, le "Canadian Pacific" et le "Canadian National"; il se compose de trois transcontinentaux sur lesquels convergent des lignes locales.

"Le "Canadian National" est la propriété du gouvernement fédéral; l'Etat ne possédait primitivement que le chemin de fer "Intercolonial" (réseau ferré reliant les Provinces Maritimes à la Province de Québec) construit à l'époque de l'"Acte de la Confédération de l'Amérique Britannique du Nord" et le chemin de fer de l'Ile du Prince Edouard.

En 1903, le gouvernement fédéral entreprenait la construction d'une ligne de chemin de fer de Moncton à Winnipeg destinée à former un nouveau transcontinental dont l'exploitation devait être confiée à bail à la compagnie du Grand Trunk Pacific (réseau ferré de Montréal à Toronto et des provinces de l'Ouest à la Côte du Pacifique), mais à l'achèvement du chemin de fer en 1915, on était en pleine guerre, l'immigration était arrêtée et le Grand Trunk Pacific se trouvant dans une mauvaise situation financière, l'Etat dut ajouter le transcontinental à son réseau ferré. En 1916, le Grand Trunk Pacific

était acculé à la faillite, le gouvernement fédéral le racheta et s'annexa depuis d'autres compagnies de chemins de fer, également en difficultés. Cet ensemble forme le réseau national actuel (Canadian National) qui représente une longueur de plus de 38,000 kilomètres (tous les réseaux ferrés français, moins celui du Nord).

Le "Canadian Pacific" est une société privée; en 1871, quand la Colombie Britannique entra dans la Confédération, elle exigea du Dominion la construction d'un transcontinental la reliant aux autres provinces et le gouvernement fédéral commença effectivement les travaux qu'il abandonna par la suite à la société "Canadian Pacific" qui s'engagea, moyennant une subvention de 25 millions de dollars et certains avantages, à terminer le chemin de fer dans les 5 ans et à en prendre l'exploitation.

Durant la fin du XIXe siècle, le "Canadian Pacific" a absorbé de nombreuses compagnies locales ayant des lignes aboutissant à son transcontinental tout en construisant de nouvelles voies. Son réseau actuel a un développement de plus de 24.000 kilomètres.

Le "Canadian National" s'est trouvé handicapé par le rachat d'un grand nombre de lignes dont l'exploitation est déficitaire même en période de grande prospérité; d'autre part, il s'est développé trop rapidement sous la pression d'intérêts politiques, on a construit de nouvelles lignes sans se soucier de leurs possibilités de rendement; en conséquence, les émissions d'obligations et les avances directes de l'Etat se sont succédées sans arrêt.

Le "Canadian Pacific" a été malgré lui entraîné dans la ronde des dépenses exagérées de construction et d'exploitation pour soutenir la concurrence du "Canadian National", toutefois son conseil d'administration, représentant les intérêts d'actionnaires et non la foule anonyme des contribuables a réfréné de son mieux cette politique en s'efforçant de n'augmenter le capital de la compagnie que pour des dépenses productives.

#### 20.—*La Commission d'enquête de 1916.*—

En 1916, quand la compagnie du "Canadian Northern" et celle du "Grand Trunk Pacifique" se sont trouvées acculées à la faillite, une commission fut chargée par le gouvernement d'enquêter sur la situation des chemins de fer; elle eut le grand tort de considérer l'arrêt de l'immigration causé par la guerre comme la raison principale des difficultés dans lesquelles se débattaient les compagnies de chemins de fer.

Deux des trois membres de la Commission se sont prononcés pour la fusion des compagnies défaillantes avec la compagnie nationale, l'Etat s'engageant à payer chaque année des intérêts aux actionnaires. En 1917, le gouvernement aurait pu éviter la lourde charge qui pèse actuellement sur les contribuables

du Dominion en laissant les deux grandes compagnies: Grand Trunk et Grand Trunk Pacifique tomber en faillite; une société privée aurait racheté les lignes rémunératrices et abandonné les nombreuses lignes déficitaires. La faillite n'aurait coûté au gouvernement canadien qu'une annuité de 20 millions de dollars, représentant les intérêts des obligations qu'il avait garanties; elle lui aurait évité une charge annuelle de 100 millions de dollars représentant le déficit annuel moyen d'exploitation du "Canadian National"

#### 30.—*La Commission Duff.*—

Le 31 décembre 1930, le "Canadian National" devait en capital et intérêts une somme de près de 63 millions de francs, les intérêts dus et non payés s'étaient accrus en 1930 de 1 milliard et demi de francs.

La situation continuant à s'aggraver, et l'opinion publique commençant à s'émouvoir, le 20 novembre 1931 le premier Ministre, M. Bennett, chargeait une commission composée de personnalités compétentes (Lord Ashfield, président et directeur des chemins de fer souterrains de Londres, L. F. Loree, président de la compagnie du Delaware & Hudson Railways, P. Duff, Juge de la Cour suprême du Canada) d'étudier les raisons et les causes de l'Etat actuel de l'industrie des chemins de fer.

La Commission Duff a établi à la suite de son enquête, un long rapport sur la situation des chemins de fer au Canada; comme il fallait s'y attendre elle n'a pas trouvé une formule magique pour faire disparaître les lourdes charges qui grèvent actuellement le budget fédéral; elle a constaté la mauvaise gestion du Canadian National, et la concurrence ruineuse des deux grandes compagnies ferroviaires à laquelle il faut remédier le plus rapidement possible pour éviter une catastrophe.

Le rapport Duff vient d'être rendu public, il se compose de 5 chapitres et de plusieurs appendices, on en trouvera ci-dessous le résumé.

Le premier chapitre traite du développement des chemins de fer, il donne un tableau des recettes comparées des deux compagnies de 1923 à 1931 (tous les chiffres du rapport portent sur les 9 années qui se sont écoulées du 1er janvier 1923 au 31 décembre 1931), critique l'administration du Canadian National pour ses dépenses exagérées et s'étend sur les deux systèmes de comptabilité du "Canadian Pacific" et du "Canadian National" en condamnant la comptabilité de ce dernier qui, au lieu d'être unique pour tout le réseau, se divise en deux parties, dont l'une pour les lignes de l'Est.

Le deuxième chapitre est consacré aux dépenses du compte Capital.

Les dépenses de capital se sont élevées de 1923 à 1931 à \$348,776,885 pour le Canadian Pacific, et à \$456,345,456 pour le Canadian National.

Les deux compagnies ont construit ou acheté pour plus de 162 millions de dollars de nouvelles lignes, elles auraient pu, d'après la Commission, économiser un bon tiers de cette somme en agissant de concert.

Le réseau ferré s'est augmenté durant les 9 années considérées de 8.000 kilomètres (deux fois et demie la longueur de la ligne Paris-Constantinople).

Le coût de construction par mille de nouvelles lignes, dans les mêmes conditions, s'est élevé pour le Canadian National à \$15.867 de plus que pour le Canadian Pacific, le Canadian National a ainsi gaspillé plus de 30 millions de dollars en 9 ans.

Le 31 décembre 1931, le capital placé dans les hôtels s'élevait pour le Canadian National à \$31,828,234 et pour le Canadian Pacific à \$71.148,772; le Canadian National a chargé son compte capital Hôtels durant les 9 dernières années de \$22,153,924 et le Canadian Pacific de \$46,888,799. L'exploitation des hôtels a rapporté à la compagnie privée \$7,468,827, tandis que celle des hôtels du réseau national a donné une perte de \$2,130,924. La perte serait encore beaucoup plus élevée si l'on tenait compte de l'amortissement des immeubles; quant au bénéfice du Canadian Pacific, il se transformerait vraisemblablement en une légère perte. Les deux compagnies auraient pu exploiter des hôtels d'une façon rémunératrice en s'entendant sur leur politique hôtelière au lieu de se concurrencer. Un cas typique de cette concurrence se trouve à Halifax, port de 59,000 habitants où le Canadian Pacific avait placé \$350,000 dans le Lord Nelson Hotel qui suffisait bien grandement avec les hôtels déjà existants aux besoins de cette petite ville; le Canadian National n'hésita pas à faire construire une palace de \$2,400,000, c'est une des plus belles preuves de l'ingérence de l'Etat tant comme commerçant que comme transporteur.

La compagnie privée a un service de cabotage sur le Pacifique qui a toujours donné toute satisfaction et qui suffit largement aux besoins de la Colombie Britannique, le Canadian National a eu l'idée d'établir à grand frais un service de cabotage concurrent.

Il n'a pas hésité à payer deux fois plus cher pour ses bateaux que ceux du Canadian Pacific, il a augmenté son propre capital de plus de 8 millions de dollars pour abandonner complètement les opérations après un gros déficit d'exploitation.

Le rapport Duff donne quelques chiffres très intéressants sur l'augmentation exagérée du capital et du bilan des deux compagnies.

#### *Canadian National.*

Capital au 31 décembre 1932: \$2.666.926.375  
Augmentation de 1923 à 1931:

Capital et compte obligations .....	\$ 604.423.234
Actif .....	\$ 453.325.052
Passif .....	\$ 922.430.755

#### *Canadian Pacific*

Augmentation du capital (non compris le capital Flotte)

Actions privilégiées .....	\$ 56.000.000
“ ordinaires .....	\$ 120.000.000
Dette à long et a court terme	
en 1923 .....	\$ 308.000.000
en 1931 .....	\$ 429.000.000
Augmentation du bilan.	
Actif .....	\$ 253.447.438
Passif .....	\$ 226.399.772

La Commission déclare qu'une grande partie du capital du Canadian National doit être considérée comme entièrement perdue et que la dette demande une diminution considérable; elle ne préconise cependant aucune solution; elle conclut que l'exploitation du Canadian National a grevé très lourdement le budget du Dominion et se demande comment le gouvernement pourra continuer à assurer le service des intérêts de la dette du réseau national sans tenir compte de son amortissement: le déficit s'accroissant chaque jour davantage.

Le chapitre 3 parle de l'exploitation des chemins de fer, de la concurrence des deux compagnies et des transports gratuits.

De nombreuses lignes déservent des régions quasi désertiques, leur exploitation ne peut être assurée qu'avec de lourdes pertes; certaines lignes font double emploi, il faudra se résoudre à supprimer une partie des premières et à faire disparaître les lignes à double emploi. (Dans bien des cas les compagnies exploitent chacune une ligne reliant deux mêmes villes et leurs trains suivent exactement ou à peu de chose près un horaire semblable). Ne pas oublier que le Canada compte à peine 11 millions d'habitants pour un réseau ferré d'une longueur de plus de 67.000 kilomètres. 17.658 milles de lignes non rémunératrices pourraient être supprimés sur les 42.075 milles actuellement en exploitation et le réseau ainsi réduit aurait encore un trafic égal à 95% du trafic actuel.

La Commission a relevé tous les domaines où les deux compagnies se font une concurrence ruineuse et où une bonne entente permettrait de très importantes économies: construction d'hôtels, services côtiers, services de distribution de billets, horaires... Si les deux réseaux s'étaient entendus pour

lutter contre le transport automobile, ce dernier ne leur aurait vraisemblablement pas causé la concurrence qu'il leur suscite actuellement.

Le rapport conseille la suppression des billets gratuits pour les fonctionnaires, il demande à ce que les services intéressés du gouvernement paient le transport de leurs employés.

La Commission Duff ne croit pas que des personnalités officielles (ministres, sénateurs, députés...) soient intervenues directement dans la gestion du réseau national, mais elle est persuadée que toutes les dépenses exagérées portées au compte capital sont dues à des considérations politiques. Elle cite l'année 1929 comme exemple frappant: le parlement ne fut-il pas appelé à voter une somme de \$192.000.000 pour couvrir les commandes de toutes sortes du Canadian National, ce dernier dépensa en 1929 plus de 113 millions de dollars sans tenir compte du remboursement de 18 millions de dollars d'obligations et d'une somme de plus de 6 millions de dollars pour le chemin de fer de la Baie d'Hudson (chemin de fer construit sous la pression des fermiers de l'Ouest qui désiraient une porte de sortie sur la mer, même sur une mer prise par les glaces pendant la plus grande partie de l'année et où la navigation ne pouvait être pratiquée qu'à des primes d'assurance exorbitantes). En 1929, la dette du réseau national s'est augmentée de 144 millions de dollars alors que les années précédentes on se contentait d'une augmentation de 29 millions de dollars. Le service des intérêts passait de 41.810.880 à \$55.587.145.

Ces dépenses fastueuses ont été faites en général au Canada; elles ont servi à augmenter la prospérité factice dans laquelle on vivait à l'époque, des sociétés fabriquant du matériel de chemin de fer ont vu leurs actions atteindre des chiffres astronomiques, il en était de même pour les industries connexes et les entreprises de construction qui se partageaient les ports, les gares et les hôtels à construire.

Le chapitre 4 traite de la concurrence de la route, des canaux et lacs et de l'aviation.

L'automobile est très populaire au Canada qui arrive immédiatement après les Etats-Unis pour le nombre de voitures par tête d'habitant, et le transport par autobus a pris une très grande extension. Toutes les routes importantes sont sillonnées d'autobus qui assurent suivant horaire le transport confortable des voyageurs d'une ville à l'autre à des prix souvent de beaucoup inférieurs aux prix de transport par voie ferrée.

La réglementation automobile au Canada est du domaine provincial tandis que la réglementation ferroviaire est assurée par le gouvernement fédéral, le rapport Duff demande la création d'une commission consultative après entente entre le fédéral et les différentes provinces, dont le rôle serait de met-

tre le transport automobile sur un pied d'égalité avec le transport par voie ferrée.

La Commission Duff suggère différentes mesures qui pourraient être prises pour diminuer cette concurrence.

10.—publication des tarifs.

20.—assurance obligatoire du transporteur contre tous risques y compris ceux des tiers.

30.—obligation de tenir une comptabilité comme pour les compagnies de chemins de fer et de la présenter aux inspecteurs du gouvernement.

40.—salaires minimum et conditions de travail imposés.

50.—garantie quant à la qualité et à la sécurité des véhicules.

60.—contribution au maintien du bon état de la route; dimensions et poids maximum des véhicules autorisés à circuler sur les routes, prix du permis de circulation et impôt sur l'essence en rapport avec le coût de l'entretien des routes; taxe proportionnelle au parcours (la Commission Duff déclare que les  $\frac{2}{3}$  du coût d'entretien des routes devraient être supportés par les usagers).

On suggère que les compagnies de chemins de fer établissent des services d'autobus où cela peut être nécessaire et qu'elles fixent des tarifs de fret aussi bas que possible sur les petites distances avec, comme contre partie, des tarifs élevés sur les longues distances où la concurrence automobile est difficile.

L'aviation est appelée à jouer un grand rôle dans ce pays à longues distances; elle est déjà un moyen de transport normal dans les régions désertiques de l'extrême nord, la Commission Duff demande au gouvernement de suivre son développement de très près.

La navigation intérieure est très importante au Canada mais elle ne concurrence pas beaucoup la voie ferrée qui a su s'adapter, le Canadian Pacific à sa flotte et le Canadian National a fait des arrangements avec une grande compagnie canadienne de navigation intérieure. La Commission Duff ne pense pas que l'approfondissement des canaux qui ferait du St-Laurent une grande artère fluviale pénétrant jusqu'aux grands lacs cause une grande perte de trafic à la voie ferrée. Elle reconnaît que les tarifs ne peuvent pas être augmentés actuellement; cependant, un réajustement s'imposerait à la moindre reprise. Tous les employés des chemins de fer font partie de l'Union et, en conséquence, les salaires sont les mêmes dans toute l'Amérique du Nord, la commission félicite les deux compagnies d'avoir déjà obtenu des réductions de salaire assez importantes.

40.—*Plan de réorganisation du réseau ferré; projet de loi.*

Les personnalités suivantes ont présenté des

projets de réorganisation ferroviaire: L. W. Beatty, Président du Canadian Pacific; Sir Henry Thornton, ancien Président du Canadian National; Girard Ruel, Vice-Président du Canadian National; Hungerford, Président actuel du Canadian National.

La Commission Duff a rejeté tous les projets de fusion des deux compagnies et s'est ralliée, en principe, au plan Thornton. M. Beatty, président du Canadian Pacific proposait la prise à bail du réseau national par le Canadian Pacific pour une longue période, son plan prévoyait une diminution considérable des dépenses, mais la Commission craignait que ce projet créât un monopole pour le Canadian Pacific. Le projet de loi qui vient d'être déposé par le sénateur Arthur Meighen, contient les suggestions essentielles du rapport Duff; il oblige les deux compagnies à coopérer et à éviter la concurrence et maintient leur autonomie.

Le conseil d'administration du réseau national ne comprendra que trois membres (le plan Thornton en prévoyait 10) qui ne seront liés ni au gouvernement, ni aux actionnaires. La loi prévoit un tribunal d'arbitrage dont le président sera le président de la Commission des Chemins de fer et qui comprendra deux membres nommés par le Canadian National et deux membres nommés par le Canadian Pacific. Ce tribunal aura tous droits sur les deux réseaux et statuera en dernier ressort. Un rapport annuel des recettes et dépenses d'exploitation sera soumis au parlement et la comptabilité de la compagnie pourra être à tous moments examinée par des auditeurs choisis par le gouvernement dans une liste dressée par les membres du conseil d'administration.

Il est très douteux que cette loi soit votée.

1o.—Le Canadian Pacific est une société privée, ses actionnaires ne permettront pas au gouvernement de s'immiscer dans leur administration.

2o.—Les grandes économies prévues par la Commission Duff en supprimant les services à double emploi doivent amener une grande réduction du personnel; le parlement permettra-t-il une augmentation du nombre des chômeurs qui sont actuellement une grande charge pour le budget fédéral?

## Situation Vinicole en Algérie

Alger, le 15 octobre 1932.

Les vendanges terminées dans la plaine et dans les plateaux sont toujours en cours dans les vignobles élevés. Il n'est pas possible d'évaluer encore exacte-

ment la quantité de la récolte 1932, mais tout fait présumer qu'elle sera supérieure à celle de l'année dernière.

Les premières dégustations ont permis de constater que la généralité des vins, bien que d'un degré alcoolique un peu inférieur à celui de l'an dernier, seront frais, agréables sains et d'une grande netteté de goût.

Les affaires sont très actives et les expéditions très importantes. La propriété en profite pour élever ses prétentions, d'autant que de très nombreuses caves sont déjà passées entre les mains du Commerce.

Le vins vieux ont été particulièrement recherchés et sont en grande hausse.

## The Reconstruction of the Devastated French Areas

An official document has afforded us a glimpse of the work of reconstruction to which France has been devoting her effort since 1918 in the areas devastated by the World War. Before going into the figures setting forth the results of her endeavour, it will not be out of place to remind our readers once more of the extent of this devastation in ten of the richest and most active French departments. Out of the 15,604,585 acres covered by those departments, no fewer than 8,265,075 had been entirely ruined, including 5,312,717 acres of ploughed fields; 1,066,512 acres of pasture lands; 1,490,180 acres of forests; 279,480 acres of buildings; 116,975 acres of ponds and marshes. The above figures give some ideas of the huge amount of work required for the reconstruction of the land. As many as 2,989,938 acres needed extensive repairs; 4,236,477 acres had to be thoroughly cleaned up. For this latter operation alone, it was necessary in the first place to fill in the countless trenches, which entailed the bringing up of 333,000,000 cubic metres of earth, while an area of 375,000,000 square metres had to be cleared of barbed wire. One figure alone suffices to illustrate the deep distress of these extensive regions: from 4,790,183 inhabitants, in 1914, the population had fallen to 2,075,067, in 1918.

The industrial establishments had been destroyed in the following proportions: 100% in the Aisne, Meurthe-et-Moselle and Vosges departments; 99.02% in the Marne; 95% in the Ardennes; 99% in the Nord department; 84% in the Pas-de-Calais; 76% in the Somme; 45% in the Meuse.

As regards farming, 83% of the land had to be practically reclaimed. Out of 120,040 kilometres of roads, 56,897 required entire rebuilding, the length damaged being 64,119 kilometres. The engineering works (bridges, etc. . . ) had suffered serious damage: 6,123 of those were unutilizable. The railways and waterways had also been deeply affected.

It is hardly necessary to recall the destruction of the mines. In those of the North and Pas-de-Calais departments, there was 107,000,000 cubic metres of water, and 10,218,000 in the iron mines of the Meurthe-et-Moselle and Meuse departments.

The stupendous task to be accomplished will thus be realized, and will might the population have given way to discouragement. Far from doing so, however, they returned to their ruined homes and set to work once more. At the time of the armistice, there were 2,075,067 inhabitants; in 1920 there were 3,104,000; then 4,024,970 in 1923 and 4,646,004 on January 1, 1926. The pre-War figure was by this time almost reached.

The figures now available show that this population have wasted no time, but it should be added that in spite of almost inconceivable difficulties the Government for their part have made a praiseworthy effort. The War damage already made good or yet to be dealt with in the various departments amounts in the aggregate, to about 85,800,000,000 francs, 25,823,998,000 of which on account of damage to landed property. On January 1, 1931, the sums actually paid out amounted to 80,181,367,000 francs, thus leaving 5,668,633,000 francs. still due.

Out of 1,280,060 buildings of all kinds 893,792 has been wholly or partly destroyed; 963,013 including Alsace-Lorraine. On January 1, 1931, the buildings reconstructed numbered 924,086. Out of 899,000 farm buildings, 863,425 have

been reconstructed. Out of 44,050 industrial establishments, 38,503 have been rebuilt. The public edifices damaged numbered 19,363 and at the time of writing 22,156, or an additional 2,795 have been erected, for it has been found possible to duplicate many elementary schools, board-schools and kindergartens. In 1914 there were 7,000 schools in the liberated departments; there were 10,485 on January 1, 1931.

The draining of the flooded mines entailed a huge amount of labour; by January 1, 1931, 117,218,000 cubic metres of water had been removed.

Out of a system comprising 120,040 kilometres of roads, 64,119 kilometres had been destroyed; 63,053 had been reconditioned by January 1, 1931; while out of 6,188 engineering works destroyed, 5,345 had been reconstructed.

Turning to the railways, we find that out of a total of 3,135 kilometres, 2,789 had been destroyed; now the new system comprises 2,765 kilometres, which is as much as to say that further length of railway have been built. Out of 944 engineering works destroyed, 915 have been reconstructed.

Similarly in respect of the waterways: the length of navigable waterways destroyed was 1,125 kilometres, these reconditioned amounted to 101,816 kilometres. Out of 1,612 works destroyed, 1,373 have been rebuilt.

Other figures might be quoted, leading to the same conclusion, namely that one cannot help being filled, in the words of a foreign writer, not only with the greatest admiration but with deep emotion at the sight of the work of patience and courage actually achieved.

Il n'y a en France qu'un seul organe de documentation et d'informations internationales concernant le Bois, toutes ses industries, tous ses dérivés:

## LA REVUE INDUSTRIELLE DU BOIS ET DE L'AMEUBLEMENT

2, rue Crillon, Paris, IVème.

Paraît le 15 de chaque mois.

Abonnement: 25 francs par an pour le Canada

# MEMBRES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE FRANCAISE

## MEMBRES D'HONNEUR

**M. Paul Delombre**, Ancien Ministre, Président de l'Union des Associations des Ecoles Supérieures du Commerce, Rédacteur au "Temps", Paris.  
**Général Boucher**, 105, Ave. de la Reine, Boulogne-sur-Seine.  
**M. Edouard Herriot**, Chambre des Députés, Paris.

**M. Gabriel Hanotaux**, Ancien Ministre, Président du Comité France-Amérique, 9 Avenue Victor Emmanuel III.

**M. André O. Honnorat**, Sénateur, Ancien Ministre de l'Instruction Publique, Paris.

**Alexis Muzet**, Ancien Député de Paris, Président du Syndicat Général du Commerce et de l'Industrie, 3, rue des Pyramides, Paris.

**M. Schwob**, Ancien Président de la Chambre de Commerce Française de Montréal.

MEMBRE DELEGUE EN FRANCE : — **M. C.-A. CHOULLOU**, Ancien Président, Conseiller du Commerce Extérieur, 24 rue de Milan, Paris

## PRESIDENT HONORAIRE

**M. HENRI JONAS**, Conseiller honoraire du Commerce Extérieur, de la Maison Henri Jonas & Cie, 137, rue St-Paul Ouest, Montréal.

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Président :

**Marcel Nougier**, Directeur de J. Eddé Limitée, New Birks Bldg., Montréal.

### Vice-Présidents :

**F. A. Bureau**, Directeur Air Liquide, 1111, Beaver Hall Hill, Montréal.

**Marcel Louis**, Directeur de la maison Bianchini Fériet, 609, New Birks Bldg., Montréal.

### Secrétaire :

**Ch. Montestruc**, Agent de Tourisme, 761, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal.

### Secrétaire-Adjoint :

**Georges Pétolas**, Directeur-Propriétaire de "L'Hôtellerie", 132, St-Jacques, Montréal.

### Trésorier :

**Daniel Bonnard**, représentant de la maison Dognin — Racine, 900, New Birks Bldg., Montréal.

### Conseillers :

**Lucien Besnard**, 211, rue St-Sacrement, Montréal.

**E. M. Chamelet**, Chartered Life Underwriters, 1403, rue Bleury, Montréal.

**René Fleury**, Délégué Général au Canada de la Cie d'Assurances Générales Accidents, etc., de Paris, 376 avenue Redfern, Westmount.

**Henri Lecocq**, représentant de la maison E. Meyer & Cie, 664 New Birks Bldg., Montréal.

**H. B. de Passillé**, Importateur, 426, rue Cherrier, Montréal.

**Maurice J. Quédrue**, Conseiller du Commerce Extérieur, Représentant de l'Office Général de l'Air et du Comité Général des Armateurs de France, Directeur de la Cie Aérienne Franco-Canadienne, 266, rue St-Jacques, Montréal.

**A. Tarut**, de la Maison O'Brien & Williams, Agents de Change, 132, rue St-Jacques, Montréal.

### Conseil d'arbitrage :

MM. Besnard, Charton, Ducros, Lefèvre, Louis, Mériot, Nougier, Payen, St-Loup, Seurot, Tarut, Vinant.

### Avocat-Conseil :

**Me Paul Lacoste**, C.R., de l'étude légale. Lacoste et Lacoste, 221, O., rue St-Jacques, Montréal.

### Notaire :

**M. J.-A. Clavel**, notaire, 4, rue Notre-Dame Est, Montréal.

### Membres Correspondants :

**M. E. Lacroix**, Agent Consulaire de France, North Sydney, N.S.

**M. S.-N. Jean**, Agent Consulaire de France, Régina, Sask.

**M. A.-S. Lanfranchi**, Agent Consulaire de France, Halifax, N.S.

## MEMBRES ACTIFS

**Maurice P. Aubin**, 455, Craig street West, Montréal.

**Louis Baisez**, agent, représentant et importateur, 1035 rue St-Alexandre, Montréal.

**Raymond Bernadet**, Président. La Ferme de Fournures de Québec Ltée, Loretteville, P. Qué.

**C. E. Billard**, agent de Manufactures françaises, 625 Burnside Place, Montréal.

**Albert Boitard**, agent commercial, 484, rue McGill, Montréal.

**G. Boussion**, importateur, 211, rue St-Sacrement, Montréal.

**Pierre Charton**, Conseiller du Commerce Extérieur de la maison Herdt et Charton, Inc., 2027 McGill College Avenue, Montréal.

**F. M. Dan**, Directeur des maisons: Couderier, Fructus, Descher, Canada et Ancienne Maison Brion, Canada, 1470, rue Peel, Montréal.

**C. Dorlin**, Importateur, 29, Avenue Simon-Bollivar, Paris.

**François Ducros**, Directeur des Etablissements M. A. Wollacker du Canada, Inc., 533, rue Bonsecours, Montréal.

**Gaston Durand**, Directeur de la Perrin Glove Co., (Canada), Ltd., 437, rue Mayor, Montréal.

**Justin Durand**, 7002, Garnier, Montréal.

**J. I. Eddé**, Président J. Eddé Limitée, New Birks Bldg., Montréal.

**M. Ferrand**, aux soins Union-Incendie, 9 Pl. Vendôme, Paris.

**Georges Flaehaire**, vice-président et directeur de la Parfumerie L.-T. Piver, Ltée, 1030, St-Alexandre, Montréal.

**A. C. Fleischmann**, Ingénieur Conseil, 459, New Birks Bldg., Montréal.

**Paul Galibert**, Tanneur, 26, rue Wellington, Montréal.

**A. Gallin**, Gérant, Perrin Glove Co., Inc. 393 Fourth Avenue, New-York.

**Maurice Girard**, Gérant Automobiles Renault, 1060, Bernard, Outremont.

**André Hadamar**, de la Librairie Beauchemin Ltée, 430, St-Gabriel, Montréal.

**Ch. Herdt**, Importateur, 2027, McGill College Ave., Montréal.

**Geo. Herdt**, Exportateur-Importateur, 31, rue Caumartin, Paris. — France.

**J. P. Kempf**, Banquier, Crédit Anglo-Français Ltd., 507 Place d'Armes, Montréal.

**Jean M. Lafon**, de la Maison Millet, Roux & Lafon, Ltée, 1215, St-Denis, Montréal.

**Henry Lefèvre**, Gérant Général, Potash Company of Canada Limited, 360, St-Jacques, Montréal.

**Emile Mériot**, agent com. 751, Victoria Square, Montréal.

**Edmond Mondehard** Représentant, 3475, Delorimier, Montréal.

**M. H. Necker**, Ingénieur, Président de la Société Générale de Ponts &

Chaussées Ltée, 10, rue Cathcart, Montréal.

**Marcel Pasquin**, Directeur du Crédit Foncier Franco-Canadien, 5, rue St-Jacques Est, Montréal.

**Marcel Payen**, Directeur Franco-Canadien Dyers, Ltd., St-Jean, Québec.

**G. Ravit**, Directeur Cie Aérienne Franco-Canadienne, 266, rue St-Jacques, Montréal.

**Victor Rougier**, 350, rue LeMoine, Montréal.

**R. de Roumefort**, Directeur-général du Crédit Foncier Franco-Canadien, 5, rue St-Jacques Est, Montréal.

**M. de Roussy de Sales**, Directeur Général de la Cie Cinématographique Canadienne, Ltée et de la Cie France-Film, 1135, Beaver Hall Hill, Montréal.

**E. Saint-Loup**, Importateur, chambre 205, 455, rue Craig Ouest, Montréal.

**Julien Schwob**, Importateur, 485 McGill Street, Montréal.

**Paul Seurot**, Conseiller du Commerce Extérieur, Ingénieur, Montreal Tramways Co., Tramways Bldg., Montréal.

**G. Vennat**, Conseiller du Commerce Extérieur 36, rue Poquelin-Molière, Bordeaux.

**M. Paul Villard**, 2055 Avenue Vendôme, Montréal.

**G. P. Vinant**, de la Maison Vinant Limitée, New Birks Bldg., Montréal.

SECTION DE L'ONTARIO

PRESIDENT

A. L. Phené, Directeur Olivier Canada Ltd, 55, York Street, Toronto 2.

TRESORIER

E. Desnoux, Directeur Les Successeurs d'Albert Godde, Bedin & Cie, 64 Wellington Street West, Toronto.

MEMBRES ACTIFS

- C. Baujard, King Edward Hotel, Toronto.
- A. Bouillot, King Edward Hotel, Toronto.
- R. Cera, 9 Nanton Ave, Toronto.
- A. Cornu, 71 Albertus, Toronto.
- R. d'Eaubonne, "G. Johnston", 33 Sanford Ave South, Hamilton, Ont.
- O. Goetz c/o French Line, 53 Richmond street W., Toronto.

C. Rochereau de la Sablière, 301 Jarvis Street, Toronto.

St. Elme de Champ, Professeur à l'Université de Toronto, Toronto.

G. Schoeler, 142, Raglan Ave, Toronto.

Membres adhérents

- M. Aquarome, 510 Brunswick Ave., Toronto.
- G. Balay & Cie, 5, rue de la République, St-Etienne (Loire) France.
- M. Bertrand, 49 Dexter street, St. Catharines, Ont.
- F. Bouyeux, 9, Tennis Crescent, Toronto.
- Paul Clemot, 11 Emerald Street, South, Hamilton.
- I. Jacquier, 3 St. Clair East, Toronto.

L. M. Lamouroux, 16 Chatham Ave, Toronto.

P. Laracine, 58 Maitland Street, Toronto.

Les Successeurs de A. Fournier & Cie, 11, Place Tolozan, Lyon, France.

B. Lestocart, 241 Victoria Street, Toronto.

Philippe Levet, 92 Pembroke street, Toronto.

G. Marchal, 241 Victoria Street, Toronto.

Raoul Pimont, 289 John Street South Hamilton.

A. Royer 49, Dexter street, St. Catharines, Ont.

O. Warnault, 659 Broadview Ave, Toronto.

MEMBRES ADHERENTS

AERONAUTIQUE

Compagnie Aérienne Française, 18, rue de Nanterre, Suresnes (Seine).  
Office Général de l'Air, 5, rue Desre-naudes, Paris.

AGENTS MARITIMES ET DE TRANSPORT

- Cie Mondiale de Transport, 25, rue d'Alsace, Paris.
- Henri Ferrière, agent de "County Line" Intercontinental Transport Services, 9, Place Jean-Jaurès, Bordeaux.
- Hernu-Péron & Stockwell Ltd., 13, rue de Nancy, Paris.
- Albert A. Gardiner, Assistant Gérant Général du Trafic des Voyageurs, Canadien National Railways, Montréal.
- E. Lacroix & Cie, Représentations, charbons, North Sydney, C.-B., Canada.
- Thomas Meadows & Co., 24, rue de l'Échiquier, Paris, et 383, rue St-Paul Ouest, Montréal.
- Messageries Universelles, 44, rue d'Hauteville, Paris, 10e.
- R. Moiroud & Cie, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, Lyon.
- Henri Mourou Jenne, 43, Cours du Vieux Port, Marseille.
- Pitt & Scott, Limited, agents du Canadian Pacific Railway, 16, Place Vendôme, Paris.
- Paul Teulier, Représentant MM. J. M. Currie & Cie, agents du Canadian Pacific, 36, rue d'Hauteville, Paris.
- Canadian National Railways (France) S. A., 1, rue Scribe, Paris.

AGENTS DE FABRIQUES

- Jules Bloch & Fils, 17 bis, rue Paradis Paris.
  - Raymond Crépault, 910, Confederation Bldg., Montréal.
  - A. E. Rowlands, 506 New Birks Bldg. Montréal.
- AGENTS DE PUBLICITE
- F. E. Fontaine, Canadian Advertising Agency Ltd., 1135, Côte Beaver Hall, Montréal.

AGENTS REPRESENTANTS ET COMMISSIONNAIRES

- Paul Bloch, 55 bis Quai de Valmy, Paris.
- Claude Denis & Cie Ltée, Importation, 386, rue LeMoine, Montréal.
- Marcel Gaborit, 69 bis, Avenue Victor-Hugo, Boulogne-sur-Seine.
- J. Herbout, 137, Boulevard de la Reine Versailles, (S. et O.)
- C. A. Lefebvre, 1385, rue Bernard, Montréal.
- René Robin & Fils, 5, rue Jean Soullès, Nogent-sur-Marne, (Seine).
- C. Vallet, 3602, Durocher, Appt 1, Montréal.
- J. T. Wait Company Ltd., 427, rue St-François-Xavier, Montréal.
- Chas. Weber, 349 Railway Street, Vancouver, B.C.

APPAREILS DE RAYONS X ET D'ELECTRICITE MEDICALE

Compagnie Générale de Radiologie, 34, Blvd de Vaugirard, Paris.

Société Gallois & Cie, 54, Chemin Villon, Lyon (Rhône).

ARCHITECTE

J. O. Marchand, 486, Wood Ave., Montréal.

ARCHITECTE ET INGENIEUR-CONSTRUCTEUR

Ernest Cornier, diplômé par le Gouvernement français, 2v39, rue Mansfield, Montréal.

ARMATEURS

Compagnie Générale Transatlantique, 6, rue Auber, Paris.  
H. Genestal & Fils, 44, rue de la Bourse, Le Havre.

ARTICLES DE RELIGION

- C. Belle, 121, rue Bugeaud, Lyon.
- R. Gaudriot, successeur de D. Saudinos-Ritoret, 2-4-6, Place Saint-Sulpice, Paris.
- A. Pichard, Médailles, 3, Avenue de Cholet, Saumur, M. et L.
- L. A. Robitaille, de la maison Desmairs & Robitaille Limitée, 67, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

ARTICLES DE VOYAGE ET ACCESSOIRES

Georges Vuitton, Chef de la Maison Louis Vuitton, tous articles de voyage: malles, porte-habits, sacs, malles-auto, Vuitton Bldg.; 70 Avenue des Champs Elysées, Paris; 149 New Bond Street W. 1, London.

ARTISTE-PEINTRE

Adrien Hébert, 7, Place Christin, Montréal.

ARTISTE-SCULPTEUR

Henri Hébert, R.C.A., 1238 rue Labelle, Montréal.

ASSURANCES

- Cie Française du Phénix, 33, rue Lafayette, Paris.
- Compagnie d'Assurances Générales contre l'Incendie, 87, rue de Richelieu, Paris.
- Emile Vaillancourt, courtier d'assurances 141, Avenue Pagnuelo, Outremont

AVOCATS

- Lieut. Col. J. de G. Audette, C.R., 507 Place d'Armes, Montréal.
  - E. Languedoc, Avocat, 276, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal.
  - A. Rivet, Avocat, Défenseur au Tribunal de Commerce de la Seine, 48, rue de Provence, Paris.
  - Ernest Tétreau, Avocat, C.R., 246, Chemin Ste-Catherine, Outremont.
- BANQUES ET AGENTS DE CHANGE
- Banque de l'Union Parisienne, 7, rue Chauchat, Paris.
  - Comptoir National d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris.
  - Crédit Lyonnais, société anonyme, capital entièrement versé, 250 millions, 17, Boul. des Italiens, Paris.
  - Léopold Fortier, 210, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

M. Mercadier, Foreign Representative of Stern, Kempner & Co., members New York Stock Exchange, Paris.

Henri Monnet, Banquier, 6 Ave. Emile Deschanel, Paris.

Horace Pérodeau, 231, rue Notre-Dame ouest, Montréal.

Société Générale pour le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 29, Boulevard Haussmann, Paris.

BAS ET CHAUSSETTES

Gérard-Fortier Frères, 128, rue de Rivoli, Paris.

BIBLIOTHECAIRE

A. Leblond de Brumath, bibliothécaire de la Commission Scolaire Catholique de Montréal, 307, Ontario Est, Montréal.

BOIS (négociant en)

Riou, Abalan & Fils, Brest, France.

BONNETERIE (FABRICANTS DE)

Société Générale de Bonneterie, Troyes, (Aube).

BRASSERIES

- Pierre Beaubien, Vice-président et Gérant Général, Frontenac Breweries Ltd., 5930 De Gaspé, Montréal.
- Norman J. Dawes, Président et Directeur de la National Breweries, Limited, 996, rue Notre-Dame Ouest.

BRODERIES ET DENTELLES (FABRICANTS DE)

- Petrus Denis, Tarare (Rhône).
- G. Martin et Cie (Cie des Indes), 80, rue de Richelieu, Paris.
- Dognin — Racine, 21, rue du Quatre Septembre, Paris.

BRONZES ET ORFEVRES D'EGLISE

- Charles Favier et Cie, 1, Avenue de la Bibliothèque, Lyon.
- P. Noirot, 17, rue du Pont aux Choux, Paris.
- Villard et Fabre, 17 rue Barrême, Lyon.

CABLES TELEGRAPHIQUES

- Cie Française des Câbles Télégraphiques, 53, rue Vivienne, Paris.
- G. H. Hoyle, Gérant, Anglo-American Telegraph Co. Service Câblographique, 140, Notre-Dame ouest, Montréal.

CAFES, THES, EPICES

A. L. Vanhoutte, 413, rue Ontario Est, Montréal.

CHAMBRES DE COMMERCE FRANÇAISES

Alger, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Boulogne-sur-Mer, Caen, Calais, Chambéry, Dunkerque, Grenoble, Le Havre, La Rochelle, Le Mans, Lille, Lyon, Marseille, Nantes, Paris, Rouen, Saint-Etienne, Saint-Malo, Toulou Troyes.

## CHAMBRES SYNDICALES

Chambre Syndicale des Fabricants de Produits Pharmaceutiques, 44, rue du Collège, Paris, 8e.

Syndicat des Fabricants de Soieries de Lyon, 24, Place Tolozan, Lyon.

## CHAPEAUX DE FEUTRE

Etablissement B. Flechet, Chazelles-sur-Lyon (Loire) France.

## CHAUSSURES (FABRICANT DE)

N. Tétrault, Propriétaire Tétrault Shoe Mfg. Co., 2251, Aird, Montréal.

## CHEF DE CUISINE

M. E. Thomas, chef à l'Hôtel Mont-Royal, 4932 Coolbrook Ave, Montréal.

## CHOCOLAT (FABRICANTS DE)

Menier, 56, rue de Châteaudun, Paris.

Charles Schlienger, Directeur Général de la maison Menier, 56, rue de Châteaudun, Paris.

## CINEMATOGRAFIE

Cie Cinématographique Canadienne Limitée, (H. Hurel, Directeur) 360 Ste-Catherine Ouest, Montréal.

## COLLES ET GELATINES

Compagnie Centrale Rousselot, 50, rue Boileau, Paris.

## COMMISSIONNAIRES

Cauvet & Fournier Fils, 39, rue de l'Echiquier, Paris.

CONFITURES, CONSERVES DE FRUITS  
A. Durand, Carcassonne, (Aude).

CONSERVES ALIMENTAIRES,  
SARDINES, ETC.

Bayle et Fils, Frères (Suc. R. Bayle Fils), 81 rue Chevalier, Bordeaux.

Cassegrain, Vertou-les-Nantes (Loire Inf.).

Ch. Gillard, F. Mesuret et Cie, Conserve de Champignons, Bordeaux.

Laforest, 16, rue Clos Chassaing, Périgueux, (Dordogne).

Etablissements F. Delory, Lorient.

Maison Amieux Frères, Chantenay-les-Nantes, (Loire-Inf.).

A. L. Vanhoutte, 413, rue Ontario Est, Montréal.

## CONSIGNATAIRE ET TRANSITAIRE

C. E. Racine & Cie, Limitée, courtiers en douane, 121, Board of Trade Bldg., Montréal.

## COULEURS ET VERNIS

Lefranc (St-Aymé), 15, rue de la Ville-l'Evêque, Paris, 8e.

## COUTELLERIE

J. Didier-Mérillon, Puy-Guillaume, (Puy-de-Dôme) France.

Société Générale de Coutellerie et d'Orfèvrerie, 31, rue Pastourelle, Paris.

## CRAVATES-MOUCHOIRS

Etablissements Paul Oimer & Cie, 159 rue Montmartre, Paris.

## CURS ET PEAUX

Domaine "Perfect Chamois" 22, rue de Dunkerque, Paris.

## DENTELLES

G. Martin et Cie (Cie des Indes), 80, rue de Richelieu, Paris.

Dognin-Racine, 21, rue du Quatre Septembre, Paris.

## DIAMANTS ET PERLES

L. Gauthier Fils, 52, rue de Turbigo, Paris.

## DISTILLATEURS LIQUORISTES

Distillerie de la Bénédictine, Fécamp, (Seine-Inf.)

Etablissements A. Noirot-Carrière, Dijon (Côte d'Or).

Jourde Frères, 56, rue de Marseille, Bordeaux.

Les Fils de P. Bardinet, Bordeaux.

Les Petits-Fils de Frédéric Mugnier, Dijon, (Côte d'Or).

Société Anonyme de la Grande Distillerie E. Cusenier Fils Aîné & Cie, 226, Boulevard Voltaire, Paris.

## DIVERS

Contentieux Européen, (A. Salmon & Cie), Renseignements, recouvrements, 31, rue Lafayette, Paris.

Président de la Sté pour la Défense du Commerce et de l'Industrie, 29, La Canebière, Marseille.

W. Prior, Industriel, Conseiller du Commerce Extérieur de la France, 230, rue Nationale, Lille.

## EAUX-DE-VIE DE COGNAC

Bisquit-Dubouché & Cie, Jarnac-Cognac, (Charente).

G. Boutillier, Briand & Cie, Cognac.

Camus Frères, "La Grande Marque", Cognac.

Denis, Mounié & Co., Cognac (Charente).

Lucien-Foucauld & Cie, Cognac (Charente).

Godet Frères, La Rochelle, (Charente-Inférieure).

James Hennessy & Co., Cognac, (Charente).

Maison Prunier, Cognac (Charente).

J. & F. Martell, Cognac (Charente).

J. Robin & Cie, Cognac.

Georges Sayer et Cie, Cognac (Charente).

Société des Propriétaires Vinicoles de Cognac, J.-G. Monnet et Cie, Cognac.

## EAUX MINERALES

Compagnie d'Exploitation des Sources Andreu du Bassin de Vichy, 33, Route de Cusset à Vichy, (Allier).

Compagnie Fermière de l'Etablissement Thermal de Vichy, 24, Boulevard des Capucines, Paris.

Société Générale des Eaux Minérales Vittel, (Vosges), Grande Source et Source Hépar.

Source Perrier, Vergèze (Gard) France.

## EDITEURS

Aubanel Fils Aîné, 15, Place des Etudes, Avignon (Vaucluse).

Maison Aubanel Père, Imprimeur de Notre Saint-Père le Pape, fondée en 1744, 7, Place St-Pierre, Avignon (Vaucluse).

J. E. Depelley & Cie, Limoges, Haute-Vienne).

G. Drognet & R. Ardant, 60 rue Montmaller, Limoges.

Dunod, 92, rue Bonaparte, Paris.

Garnier Frères, 6, rue des Saints-Pères, Paris.

L'illustration (Baschet & Cie), 13, rue St-Georges, Paris.

J. de Gigord, 15, rue Cassette, Paris.

Librairie Armand Colin, 103, Boulevard St-Michel, Paris.

Librairie Larousse, 17, rue Montparnasse, Paris.

Maison Alfred Mame & Fils, Tours (Indre et Loire).

Pion-Nourrit & Cie, 8, rue Garancière, Paris.

Emmanuel Vitte, 3, Place Bellecour, Lyon.

## EDITEURS DE MUSIQUE

Vve L. J. Biton, St-Laurent-sur-Sèvre, (Vendée).

## EXPORTATEUR-IMPORTATEUR

André Paturel, Summerside, Ile-du-Prince-Edouard, (conserves de homard, homards vivants, coquillages, poissons frais, salés et frigorifiés).

## FEUTRES POUR PAPETERIE

Debouchaud & Cie, Nersac (Charente).

## FILATURE

Dollfus-Mieg et Cie, Société Anonyme, fils de coton, de lin et de soie, Mulhouse.

## FILATURE DE LAINES PEIGNEES

Anciens Etablissements Cordonnier, 5, rue de Mouvoux, Roubaix.

## FONDERIES DE BRONZE D'ART

Charles Favier et Cie, 1, Avenue de la Bibliothèque, Lyon.

Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A. Durennes, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

## FOURRURES

Cie Générale de Fourrures & Pelletteries, 32, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

Fourrures, Max. A. Leroy, directrice, 19, Ave. Matignon, Paris.

A. Primot et Cie, 69, rue d'Hauteville, Paris.

Revillon Frères, 42, rue de la Boétie, Paris.

## FROMAGES

Marie Grimal, Roquefort, (Aveyron).

## GANTERIE

Gant Ariane, Société Anonyme, Gant de tissu, 2 bis, rue Belle-Poignée, Angers.

Charles Perrin & Jammet, Grenoble, (Isère).

Gant Perrin (Société Anonyme du) Grenoble, (Isère).

Société Anonyme des Gants Alexandre, 75, rue de Rochechouart, Paris.

Tréfosse & Cie, Chaumont, (Haute-Marne).

## GANTS &amp; PEAUX

E. Vidil, 2 rue de Belgrade, Grenoble.

GAZES à BLUTER POUR MINOTERIES  
Etablissements Tripette & Renaud Fils, 37, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris

## GELATINE (FABRICANTS DE)

Compagnie Centrale Rousselot, 50, rue Boileau, Paris.

Compagnie Générale des Produits Chimiques du Midi, 51, rue Saint Ferréol, Marseille.

## GLACES

Manufacture de Glaces et Produits Chimiques de St-Gobain, Chauny et Clercy, 1, bis, Place des Saussaies, Paris.

## GRAINES DE SEMENCES

Etablissements Houédry et Barbé, Société Anonyme, siège social, Dol de Bretagne, (Ille-et-Vilaine).

Vilmorin-Andrieux et Cie, 4, Quai de la Mégisserie Paris.

**HAUTS-FOURNEAUX**

Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A. Durenne, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

Société des Hauts-Fourneaux & Fonderies de Pont à Mousson, 91, rue de Toul, Nancy (Mthe & Mlle).

**HERBORISTERIE**

Les Etablissements M. A. Wollacker, du Canada, Inc. 533, rue Bonsecours, Montréal.

**HUILES D'OLIVE**

E. Anouil Fils & Cie, 30, rue Ausone, Bordeaux.

Ch. Dragon-Noirel, Aix-en-Provence.

Savonneries et Huilleries du "Naturel", 76, rue Sainte, Marseille.

**HUILES VEGETALES**

Desmarais Frères, 42, rue des Mathurins, Paris et Usines au Havre.

**IMPRIMEUR**

Georges Gotscho, 20, rue N. D. de Nazareth, Paris.

**INDUSTRIEL**

André Sault, Sommer Bldg., 37, rue Mayor, Montréal.

**INGENIEUR**

Fernand Bourdill, 29, rue Octave Feuillet, Paris.

**INGENIEUR-CHIMISTE-CONSEIL**

Louis Bourgoïn, Ecole Polytechnique, 1430, rue St-Denis, Montréal.

**INGENIEUR-CHIMISTE-INDUSTRIEL**

G. L. Decloux, 42, rue Borie, Bordeaux.

**INSTRUMENTS DE CHIRURGIE**

Etablissements A. Claverie, (Appareils de l'Art Médical), 234, rue du Faubourg Saint-Martin, Paris.

**INSTRUMENTS DE PRECISION**

Paul Cardinaux, Directeur Précision Française, 428, rue Cherrier, Montréal.

**LAINES ET LAINAGES**

Ancienne Maison Brion, 3, rue Caumartin, Paris (1er) 809 Dominion Sq. Bldg., Montréal.

Nicolas T. Heyman, Administrateur Industries Textiles Réunies S. A. Lille, France.

Lepoutre Frères, 33, rue des Lignes, Roubaix (Nord).

Les Fils d'Adrien Fournier Soc. Anme, tissage mécanique de laine peignée à Oullins & St-Génis Laval — Rhône.

Serges et draperies — Siège social, 49, rue du Buisset à Oullins (Rhône)

Alphonse Racine Limitée, 60, rue St-Paul Ouest, Montréal.

Seydoux & Cie, 23, rue de Paradis, Paris.

**LAINES, PEAUX ET CUIROTS**

A. Combe et Fils, 156, Faubourg St-Denis, Paris.

**LEGUMES SECS**

A. Bloch et Kahn, 90, Boulevard de Paris, Marseille.

**MACHINES AGRICOLES et VITICOLES**

Etablissements Vermorel, Villefranche (Rhône).

**MACHINES A TRICOTER**

Amineau Frères, 4, rue de la Chézine, Nantes.

**MAGASINS DE NOUVEAUTES**

Grands Magasins de "La Samaritaine", 75, rue de Rivoli, Paris.

Les Magasins du "Bon Marché", rue du Bac, Paris.

**MAISON D'ALIMENTATION**

Zéph. Hébert, président de la maison Hudon, Hébert, Chaput, Ltée, 18, rue de Eresoles, Montréal.

**MARCHAND DE BOIS**

Armand Daigle, 1962, Avenue Galt, Montréal.

**MATIERES COLORANTES**

Société Anonyme des Matières Colorantes et Produits Chimiques, 69 rue de Miromesnil, Paris.

**MEDECINS**

Dr J.-A. Leduc, 497, Chemin Ste-Catherine, Outremont.

Dr Damita Masson, 318, rue Sherbrooke Est, Montréal.

**MEGISSERIES ET CHAMOISERIES**

A. Mercier, Chalet La Galucière, Gorges (Loire-Inf.)

**METIERS A BONNETERIE**

Sté Générale de Bonneterie, 13, rue Largentier, Troyes (Aube)

**MINOTERIES (outillage pour)**

Etablissements Tripette & Renaud Fils, 37, rue Jean-Jacques-Rousseau, Paris.

**MINOTERIES & SEMOULERIES**

A. Becker, Moulins de la Ganzau, Strasbourg — Neuhof.

Henry Charles, Quincy - sur - Sénart, (S. & O.) France.

Grands Moulins de Paris, 3 Blvd de la Liberté, Paris, France.

**MODISTE**

Mlle B. Cézard, 2019, rue Stanley, Appt. 6, Montréal.

**NOUVEAUTES EN GROS**

Greenshields Limited, Montréal (Geo. B. Fraser, Directeur).

Hodgson, Sumner & Co. Ltd., 87 St-Paul Ouest, Montréal.

Alphonse Racine Limitée, 60, St-Paul Ouest, Montréal.

**OCRES**

E. Léopold Anselme, 6 Avenue Victor-Hugo, Apt.

**ORFEVRES**

Charles Favier et Cie, 1, Avenue de la Bibliothèque, Lyon.

Mémery & Hours, orfèvrerie d'églises, 25, Chemin de Choulans, Lyon

Société Générale de Coutellerie et d'Orfèvrerie, 31, rue Pastourelle, Paris.

Villard et Fabre, orfèvrerie d'église, 17, rue Barrême, Lyon.

**ORNEMENTS D'EGLISE**

L. A. Robitaille, de la maison Desmarais et Robitaille Limitée, 67, rue Notre-Dame Ouest, Montréal.

**OUTILS**

Bost Frères, à Lalaissey, (Doubs).

Peugeot & Cie, Pont-de-Roide, (Doubs).

**PAPIERS (FABRICANTS DE)**

Dalle Frères & Lecomte, Bousbecque, (Nord).

Société Anonyme des Anciens Etablissements Catel & Farcy, 40, rue Saint-Merri, Paris.

**PAPIERS A CIGARETTES (FABRICANTS DE)**

L. Lacroix Fils, Angoulême, (Charente).

Société Anonyme des Anciens Etablissements Braustein Frères, 79, Boulevard Exelmans, Paris.

Société Job, 72, Boulevard de Strasbourg, Toulouse.

**PAPIERS A FILTRER**

L. Durlieux, 18, Rue Pavée, Paris.

**PARFUMEURS**

Coty Parfumerie, 23, Place Vendôme, Paris.

Parfums d'Orsay Ltd., 17, rue de la Paix, Paris, New Caron Bldg., Montréal.

Parfums Guerlain, 63, Avenue des Champs Elysées, Paris. 411, New Birks Bldg, Montréal.

Houbigant, (Parfumerie), 19, rue du Faubourg St-Honoré, Paris (8ème).

Pinaud, 168 rue du Faubourg St-Honoré, Paris.

Les Parfums Godet, 1, rue Garnier, Paris-Neuilly.

Maison François Vibert, Pétrole Hahn pour les cheveux, 89, Avenue Berthelot, Lyon.

Parfumerie Roger et Gallet, 62, faubourg Saint-Honoré, Paris.

J. T. Walt Company Ltd., 427, rue St-François-Xavier, Montréal.

**PATES ALIMENTAIRES**

Bertrand & Cie, Grigny (Rhône).

Brusson Jeune, Villemur, (Haute-Garonne).

Carret Frères, 33, Boulevard de la Liberté, Marseille.

Etablissements Ferrand & Renaud, Grands Moulins de Bellevue à St-Just, Marseille, France.

**PELLETIERES EN GROS**

Lemay, Japhet, Denariez, S.A.R.L., 26, rue de Cléry, Paris II.

A. Primot & Cie, 69, rue d'Hauteville, Paris.

**POMPES**

Jonet & Cie, Raismes-les-Valentignies (Nord).

**POTASSES**

Société Commerciale des Potasses d'Alsace, Mulhouse.

**PRODUITS CHIMIQUES  
(FABRICANTS DE)**

- Compagnie de Produits Chimiques et Electrometallurgiques Alais, Froges et Camargue, 23, rue Balzac, Paris.
- Compagnie Générale des Produits Chimiques du Midi, 51, rue St-Ferréol, Marseille.
- Les Etablissements M. A. Wollacker du Canada Inc., 533, rue Bonsecours, Montréal.
- Société Anonyme des Matière colorantes et Produits Chimiques de St-Denis, 69, rue de Miromesnil, Paris.
- Société Anonyme, Geo. Gignoux, 20, Cours Morand, Lyon.
- Société Chimique des Usines du Rhône, société anonyme au capital de Frs. 21,600,000. — Siège social: 21, rue Jean Gougeon, Paris, (81ème).

**PROFESSEURS**

- Henri Laureys, Directeur de l'École des Hautes Etudes Commerciales, 535, Avenue Viger, Montréal.
- Yves LeRouzès, inspecteur d'écoles, 3839, rue St-André, Montréal.

**PRODUITS MINERAUX**

- Chassaigne Le Coq & Cie, 1, Quai Aulagnier, Asnières (Seine).

**PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

- Arthur Décary, Vice-prés. Maison Rougier Frères, 350, rue Le Moine, Montréal.
- Laboratoires Clin-Comar & Cie, 20, rue des Fossés St-Jacques, Paris.
- Laboratoires Roussel, 97 rue de Vaugirard, Paris.
- Les Etablissements M. A. Wollacker du Canada, Inc., 533, rue Bonsecours, Montréal.
- Les Etablissements Byla, Produits Biologiques, 26, Avenue de l'Observatoire, Paris.
- Société des Produits Pharmaceutiques Thévenot, Dijon, Côte d'Or.

**PRODUITS DE REGIME POUR  
DIABETIQUES**

- Brusson Jeune, Villemur (Haute-Garonne).

**PRODUITS DE REGIME DIVERS**

- Brusson Jeune, Villemur (Haute-Garonne).

**RENSEIGNEMENTS ET RECOUVREMENTS COMMERCIAUX**

- Contentieux Européen, (A. Salmon, E. Jaglin et Cie), 31, rue Lafayette, Paris, 9ème.

**RESTAURATEUR**

- Joseph Kerhulu, 22, rue de la Fabrique, Québec.

**RHUMS**

- Ernest Lambert & Cie, Rhum St. James, 11, rue Neuve, Sainte-Catherine, Marseille.
- Les Fils de P. Bardinnet, Bordeaux, (Rhum Négrita).

**ROBES ET MANTEAUX**

- Agnès-Drecoll, 24, Place Vendôme, Paris

**RUBANS ET VELOURS**

- G. Balay & Cie, 5, rue de la République, St-Etienne (Loire).
- Carrabin & Cie, velours-cols, 8, rue Lafont, Lyon.
- François Colcombat et Cie, 19, rue de la Bourse, St-Etienne, (Loire).
- A. et L. Dalle & Cie, Werwick-Sud (Nord) et St-Etienne (Loire).
- J.-B. David, St-Etienne, (Loire) . . . .
- Epitalon Frères, 22, rue de la Bourse, St-Etienne.
- Giron Frères, 4, rue de la Richelandière, St-Etienne, (Loire).
- Mantelier & Cie, 22, rue Royale, Lyon.

**SAVONS DE MARSEILLE**

- Desmarais Frères, Savons type Marseille, 42, rue des Mathurins, Paris, et usine au Havre.
- Ferrier et Cie, La Grande Savonnerie, Marseille.
- Savonneries et Huileries du "Naturel", 18, rue Sainte, Marseille.
- Société Anonyme des Savonneries de la Grappe, 118, à 120, Grand Chemin de Toulon, Marseille.

**SEMOULERIES**

- Minoterie et Semoulerie Réunies, (L. Bourrageas et Cie), 11, rue Montgrand, Marseille.
- Félix de Chomel, 3, rue Lafayette, Marseille, France.
- Etablissements Ferrand & Renaud, Grands Moulins de Bellevue à St-Just, Marseille, France.
- Cie Franco Algérienne de Semoulerie, 2, rue Papère, Marseille, France.

**SOIERIES**

- E. Anselme et Cie, 2, rue Puits Gaillot, Lyon.
- Henry Bertrand, 155, Cours Emile Zola, Villeurbanne, Lyon.
- Blanchini Fériet, rue Vaucanson, Croix-Rousse, Lyon; 24 bis, Avenue de l'Opéra, Paris; 609 New Birks Bldg., Montréal.
- G. A. Bossert et Cie, 50 Cours Morand, Lyon.
- Carrabin & Cie, soieries, tailleurs, 8 rue Lafont, Lyon.
- François Colcombat et Cie, 19, rue de la Bourse St-Etienne, (Loire).
- Coudrier, Fructus & Descher, 170 blvd Croix-Rouge, Lyon, 17, rue de la Paix, Paris, 1470, rue Peel, Montréal.
- Etablissements Vautheret, Gros et Laforge, 18, rue Lafont, Lyon.
- Greenshields Limited, Montréal, nouveautés en gros, (Geo. B. Fraser, Directeur).
- Hodgson, Sumner & Co., Ltd., 87, St-Paul Ouest, Montréal.
- A. Lancelot, 20, Place Tolozan, Lyon, (Rhône).
- Les Successeurs de A. Fournier & Cie, 11, Place Tolozan, Lyon.
- Mantelier & Cie, 22, rue Royale, Lyon.
- G. L. Permezal & Cie, 79, Cours Vitton, Lyon.
- Alphonse Racine Limitée, 60, rue Saint-Paul Ouest, Montréal.
- Raimon, 6, rue de Choiseul, Paris.

**STATUES RELIGIEUSES ET  
PROFANES**

- Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A. Durenne, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

**TAILLEUR POUR DAMES**

- William St-Pierre Ltd., Chambre 402, 1434, rue Ste-Catherine Ouest, Montréal.

**TAPIS ET COUVERTURES**

- Manufacture Française de Tapis et Couvertures, 16, rue de Messine, Paris.

- TAPIS ET TISSUS D'AMEUBLEMENT  
N. Zecchini, 66, rue Lafayette, Paris.

**TAPISSIERS EBENISTES**

- Les Ateliers Louis Pistono & Cie, 4240, St-Denis, Montréal.

- TEINTURERIES, POUR FOURRURES  
C. et E. Chapal Frères & Cie, 9, rue Kléber, Montreuil-Sous-Bois (Seine).

**TISSUS**

- Edler & Lepavec, Ste-Marie aux Mines (Haut-Rhin).
- Greenshields Limited, Montréal, nouveautés en gros, (Geo. B. Fraser, Directeur).
- Hodgson, Sumner & Co. Ltd., 87, St-Paul Ouest, Montréal.
- Leclerc - Dupire, (Société anonyme). Doublures, draperies, robes, alpaga, 6, rue de l'Hospice, Roubaix (Nord).
- Alphonse Racine Limitée, 60, rue St-Paul Ouest, Montréal.
- Société Anonyme des Etablissements Warnier-David, 3, rue de Cerney, Reims.

- TISSUS ET TRESSSES ELASTIQUES  
Ch. Faure-Roux, St-Chamond, (Loire).

**TONNELLERIE & TANKS EN ACIER  
VITRIFIE**

- Société Française des Etablissements de Tonnellerie Mécanique Adolphe Fruhinsholz, Nancy, (Meurthe et Moselle).

**TRESSSES ET LACETS**

- Cousin Frères, Werwick-Sud (Nord).
- La Société Industrielle des Tresses et Lacets de St-Chamond, St-Chamond, (Loire).

**TUBES EN FER**

- Société Française pour la Fabrication des Tubes et Emboutis, Louvroil et Recquignies, Recquignies (Nord).

**TULLES**

- Petrus Denis, Tarare, (Rhône).

**TUYAUX**

- Bonna Pipe Co of Canada Ltd., 511 Castle Bldg, Montréal.
- Société Anonyme des Etablissements Métallurgiques A. Durenne, 26, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.
- Société des Fonderies de Pont à Mousson, Services Commerciaux, 11 et 13, rue St-Léon, Nancy, (Meurthe et Moselle).

**VELOURS-SOIRIES**

- Etablissements E. Bouton, 51, rue du Temple, Paris.

**VINS D'ALGERIE**

- Frédéric Lung, Successeur de la firme Lung Frères, Alger, Royal et Imperial Kibir.

**VINS APERITIFS**

- Amer Picon, 5, rue Serr, Bordeaux.
- Cazalis & Prats, vermouth, Cette, (Hérault).
- Dubonnet, Société Anonyme, 7, rue Morin, Paris.
- Maison L. Violet, J. et S. Violet Frères, successeurs. Fabricants du "Byrrh" à Thuir (P.O.).
- Noilly, Pratt & Cie, vermouth, Marseille.

**VINS DE BORDEAUX ET SPIRITUEUX**

- Barton & Guestier, 35, Cours du Pavé-des-Chartrons, Bordeaux.
- Armand Dejean & Cie, 51-53 Ave de Boutaut, Bordeaux.
- Dubos Frères & Cie, 24 Quai des Chartrons, Bordeaux.
- J. Lebègue & Cie, Château Montbrun, Cantenac-Margaux, (Gironde).
- Les Fils de P. Bardinnet, Bordeaux.
- M. Marceau, 57, rue Minvielle, Bordeaux.

**VINS DE BOURGOGNE**

- H. Collin & Bourrisset, Crêches, près Mâcon (S. et L.)
- Etablissements A. Noiret-Carrière, Dijon, (Côte-d'Or).
- J. Faiveley, Nuits St-Georges, (Côte d'Or).
- H. Grandjean-Lanéry, 31 rue des Minimes, Mâcon (S. et L.)
- Maison F. Chauvenet, Nuits St-Georges (Côte-d'Or).
- P. de Marcellly Frères, Beaune, (Côte-d'Or).
- Albert Morot, Château de la Creusotte, Beaune.

**VINS DE CHAMPAGNE**

- Champagne Heidsieck & Co., Monopole S. A., Reims (M.)
- Lanson Père & Fils, Reims, (Marne.)
- Veuve Clicquot-Ponsardin, Bertrand de Mun et Cie, Successeurs, Reims (Marne).
- Charles Heidsieck, Reims, (Marne.)
- E. Mercier, Epernay, (Marne).
- Pol Roger & Cie, Epernay, (Marne).
- Krug & Cie, Reims, (Marne).
- Maison de Venoge, (M. de Mun) Epernay, (Marne).
- Veuve Pommery Fils & Cie, Reims, (Marne).
- Société Viticole de Champagne, G. H. Mumm & Cie, Reims.
- Louis Roederer, Reims, (Marne).

**VINS DE VOUVRAY**

- Sommesou Frères, Vouvray (Indre & Loire)

**VINS & LIQUEURS**

- R. D'Anthony, 40, rue de Paradis, Paris, France.

# CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN

FONDÉ EN 1880

CAPITAL RESERVES : \$27,734,000

ACTIF : \$55,374,000

## PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

*Siège Social: 5, rue St-Jacques Est, Montréal  
Canada*

Succursales à

QUEBEC — TORONTO — WINNIPEG — REGINA — EDMONTON — VANCOUVER

Comité de Paris: 18, rue des Capucines



**Rougier Frères** Cie Incorporée  
Fondée en 1901

**MONTREÁL** | **PARIS**  
350, rue LeMoyne | 32, Blvd de la Bastille

Agence Générale au Canada des plus importantes maisons de

Produits Pharmaceutiques et Spécialités Françaises

ACCESSOIRES POUR PHARMACIE

### Société d'Administration et de Fiducie

EXECUTRICE-TESTAMENTAIRE ET FIDUCIAIRE  
5, rue St-Jacques est — MONTREAL  
(Immeuble du Crédit Foncier Franco-Canadien)  
CONSEIL D'ADMINISTRATION

<b>PRESIDENT</b> Hon. Sir Hormisdas Laporte, K.B., C.P. Montréal.	Hon. Thomas Chapais Québec
<b>VICE-PRESIDENT</b> Charles Cahen d'Anvers Paris	Hon. L. Athanase David Montréal.
Martial Chevalier Paris	Joseph Sirois, N.P., Québec.
Hon. Rodolphe Lemieux C.P., C.R., Ottawa	Louis S. St-Laurent, C.R., Québec
Vicomte R. de Roumefort Montréal.	J. Théo. Leclerc Montréal.
Hon. Narcisse Pérodeau Montréal.	Chs A. Roy Montréal
	S. J. B. Rolland, Montréal.
	J. THEO. LECLERC, Directeur Général
J. C. BROUSSEAU, Secrétaire	C. E. CAMPICHE, Chef du Contrôle

### Quelques sous par semaine

C'est tout ce qu'il vous en coûte pour mettre en lieu sûr vos argenteries, vos bijoux, vos papiers que vous n'apporterez pas avec vous lors de votre prochain voyage.

*Le coffret de sûreté dans nos voûtes vous procurera la sécurité désirée.*

### LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

Bureau-Chef — Montréal

Correspondants dans toutes les parties du monde.

# CANADA et DURÉE



Les qualités d'énergie et d'héroïsme qui ont vaincu la sauvagerie et bâti un Dominion continuent d'être la caractéristique dominante de l'âme canadienne.

Et il se dégage de cela une impression de durée, qui se reflète dans les institutions ainsi que dans l'habileté professionnelle et le sens de l'économie des individus.

Après avoir collaboré avec la population de ce pays et participé avec succès à ses affaires à travers les hausses et les baisses de 115 années, la Banque de Montréal — la première banque permanente du Canada — affronte aujourd'hui l'avenir, remplie de confiance en la durée des progrès du Canada ainsi que l'énergie et l'esprit d'initiative du peuple canadien.



Siège Social — Montréal  
L'Actif Dépasse \$700,000,000

## BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817



NEW-YORK - PLYMOUTH - LE HAVRE

Par les paquebots de luxe

Ile de France - Paris - France

— et —

Par les paquebots à classe unique

Champlain - Lafayette - DeGrasse

NEW-YORK - VIGO - LE HAVRE

Par le paquebot à classe unique

Rochambeau

A. LABELLE Sous-Chef des Passages pour le Canada

Edifice Canada Cement — 1196 Place Phillippe

TORONTO  
53 Richmond St. West

MONTREAL

WINNIPEG  
348 Main Street